



CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



2 EXPOSITIONS CANINES

le même week-end, au même endroit
avec attribution du CACS de la SCC les deux jours
avec des juges différents chaque jour
Vaste parking à proximité des rings



GRAVELINES



Parc des Rives de l'Aa (Rue Edgard Coppey)

Tous les rings en extérieur

19 et 20 septembre 2026

Chaque jour : Best in Show Adultes – Jeunes – Puppy - Baby et Vétérans – Couples - Paires
Junior Handling : inscription obligatoire sur le site de Cedia ou par courrier

Clôture des engagements : 3 septembre 2026 (date de réception courrier) 4 septembre 2026 par Internet

Vaste Parking et parking camping cars à proximité

Tarifs d'inscriptions pour chaque jour et les deux jours

	NON MEMBRES DU CSHN			MEMBRES DU CSHN		
	CAC 19/09/26	CAC 20/09/26	2 jours 19 et 20/09/26	CAC 19/09/26	CAC 20/09/26	2 jours 19 et 20/09/26
1 ^{er} chien	36 €	36 €	68 €	34 €	34 €	64 €
2 ^{ème} chien	32 €	32 €	60 €	30 €	30 €	56 €
3 ^{ème} chien et chiens suivants	28 €	28 €	52 €	26 €	26 €	48 €
Baby – Puppy – Vétérans	26 €	26 €	50 €	24 €	24 €	46 €
6 Chiens au même propriétaire	140 €	140 €	260 €	130 €	130 €	240 €
Meute	80 €	80 €	150 €	76 €	76 €	142 €
Chien supplémentaire	28 €	28 €	52 €	28 €	28 €	52 €
Couple	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lot d'affixe	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Classe Reproducteur	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Chien ne concourant pas (Ni jugé ni confirmé)	10 €	10 €	20 €	10 €	10 €	20 €
Jeunes Présentateurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pas de catalogue papier						

Ecard avec numéro d'exposant et horaires de jugements disponible dans la semaine qui précède l'exposition

CSHN – Expositions de GRAVELINES

9 Avenue de la République - 59111 LIEU-SAINT-AMAND (France)

0033 (0) 965 149 974 – 0033 (0) 786 138 271 – 0033 (0) 624 784 227

<http://www.cshn.fr>

Samedi		RACES		Dimanche
JUGE		1^{er} GROUPE		JUGE
Christian KARCHER		Berger Allemand		Dominique VIZZARI
Dominique VIZZARI		Berger Australien Kelpie		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Bouvier Australien		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Bergers Belges		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Schipperkes		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Berger de Brie		Christian KARCHER
Jean-Pierre LASSELIN		Berger Picard		Christian KARCHER
Christian KARCHER		Berger de Beauce		Jean-Pierre LASSELIN
Dominique VIZZARI		Berger des Pyrénées		Jean-Pierre LASSELIN
Dominique VIZZARI		Berger de Majorgue et Portugais		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Berger Australien		Jean-Pierre LASSELIN
Christian KARCHER		Berger Américain Miniature		Jean-Pierre LASSELIN
Dominique VIZZARI		Colley Poil long et Poil court		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Berger des Shetlands		Christian KARCHER
Dominique VIZZARI		Old English Sheepdog (Bobtail)		Christian KARCHER
Jean-Pierre LASSELIN		Welsh Corgis		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Lancashire Heeler		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Border Collie		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Bergers Hongrois		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Bergers Italiens		Dominique VIZZARI
Jean-Pierre LASSELIN		Bergers Hollandais		Dominique VIZZARI
Christian KARCHER		Schapendoes		Jean-Pierre LASSELIN
Roger BARENNE		Chien Loup de Saarloss		Jean-Pierre LASSELIN
Roger BARENNE		Bergers Polonais (Podhale et Nizinny)		Dominique VIZZARI
Christian KARCHER		Berger Croate et Roumain		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Chien Loup Tchécoslovaque		Jean-Pierre LASSELIN
Roger BARENNE		Berger de Russie Méridionale		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Slovensky Cuvac – Berger de Bohème		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Berger Blanc Suisse		Dominique VIZZARI
Jean-Pierre LASSELIN		Bouvier des Flandres et des Ardennes		Dominique VIZZARI
Roger BARENNE		Reste du Groupe		Dominique VIZZARI
2^{ème} GROUPE				
Sylvie DESSERNE		Dobermann		Dominique VIZZARI
Annick LAURENT		Pinschers – Schnauzers - Affenpinschers		Jean-Pierre LASSELIN
Dominique VIZZARI		Terrier Noir de Russie		Dominique VIZZARI
Dominique VIZZARI		Boxer		Dominique VIZZARI
Elodie DUEZ		Bulldog Anglais		Dominique VIZZARI
Jean-Pierre LASSELIN		Mastiff - Bullmastiff		Elodie DUEZ
Dominique VIZZARI		Dogues Allemands		Jean-Jacques DUPAS
Dominique VIZZARI		Dogue Argentin		Jean-Jacques DUPAS
Jean-Pierre LASSELIN		Dogue de Bordeaux		Elodie DUEZ
Dominique VIZZARI		Pressa Canario – Cymaron Uruguayen		Sylvie DESSERNE
Dominique VIZZARI		Fila de San Miguel – Tosa – Mâtin espagnol		Sylvie DESSERNE
Annick LAURENT		Shar Peï		Sylvie DESSERNE
Roger BARENNE		Mâtin de Naples		Sylvie DESSERNE
Roger BARENNE		Hovawart		Sylvie DESSERNE
Roger BARENNE	SPECIALE	Cane Corso		Sylvie DESSERNE
Roger BARENNE		Montagne et Mâtin des Pyrénées		Sylvie DESSERNE
Roger BARENNE		Rottweiler		Sylvie DESSERNE
Jean-Pierre LASSELIN		St Bernard – Dogue du Tibet		Sylvie DESSERNE
Dominique VIZZARI		Leonberg		Sylvie DESSERNE
Annick LAURENT		Terre Neuve – Landseer		Jean-Pierre LASSELIN
Dominique VIZZARI		Sarplaninac – Asie Centrale - Caucase		Roger BARENNE
Dominique VIZZARI		Tous les Bouviers Suisses		Roger BARENNE
Elodie DUEZ		Continental Bulldog		Roger BARENNE
Dominique VIZZARI		Reste du Groupe		Roger BARENNE
3^{ème} GROUPE				
Roger BARENNE		Fox terrier		Roger BARENNE
Roger BARENNE		Parson et Jack Terriers		Roger BARENNE
Roger BARENNE		Jagd Terrier		Roger BARENNE
Roger BARENNE		Tous les Terriers d'Ecosse	SPECIALE	A préciser
René FAVRE		Staffordshire Américain		Roger BARENNE
René FAVRE		Bull Terriers (Standard et Miniature)		Roger BARENNE
Christian KARCHER		Staffordshire Bull Terrier		Roger BARENNE
René FAVRE		Airedale et Divers Terriers		Roger BARENNE
Christian KARCHER		Yorkshire et Biewer		Roger BARENNE
René FAVRE		Reste du Groupe		Roger BARENNE
4^{ème} GROUPE				
A préciser		Tous les Teckels		René FAVRE
5^{ème} GROUPE				
René FAVRE		Spitz Allemands		Vincent CABON
René FAVRE		Siberian Husky – Chien de Canaan		Vincent CABON
René FAVRE		Malamute de l'Alaska		Vincent CABON
René FAVRE		Chow Chow		Vincent CABON
René FAVRE		American Akita		Vincent CABON

René FAVRE	Chiens Thaïlandais	Vincent CABON
René FAVRE	Eurasiers	Vincent CABON
René FAVRE	Chiens Nordiques	Roger BARENNE
René FAVRE	Spitz Asiatiques	Roger BARENNE
René FAVRE	Laïka de Yakoutie	Roger BARENNE
René FAVRE	Basenji – Podenco Portugais	Roger BARENNE
René FAVRE	Pharaon – Cirneco de l'Etna	Roger BARENNE
Annick LAURENT	Chiens Nus du Pérou et Mexicain	Vincent CABON
René FAVRE	Reste du Groupe	Roger BARENNE
6^{ème} GROUPE		
Mme HARDY	Dalmatien	Merlyn FAVRE
René FAVRE	Rhodesian Ridgeback	Sylvie DESSERNE
René FAVRE	Beagle	Mme HARDY
René FAVRE	Griffons Vendéens	Sylvie DESSERNE
Mme HARDY	Basset Hound	Merlyn FAVRE
Merlyn FAVRE	Chien de Saint Hubert	Sylvie DESSERNE
René FAVRE	Reste du Groupe	Sylvie DESSERNE
7^{ème} GROUPE		
M-L HARDY BEAUCHOT	Braque Allemand	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Drahthaar	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Griffons Korthals	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Braque Saint Germain	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Braque Français	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Braques de Weimar	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Braque d'Auvergne et Bourbonnais	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Braques Hongrois	René FAVRE
M-L HARDY BEAUCHOT	Braque Italien – Spinone - Burgos	René FAVRE
Sylvie DESSERNE	Braque Slovaque – Barbu Tchèque	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Epagneul Français	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Epagneuls Bretons	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Epagneul Picard – Bleu – Pont Audemer	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Epagneuls de Munster - Langhaar	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Pointer	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Setter Anglais	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Setter Irlandais	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Setter Gordon	M-L HARDY BEAUCHOT
Sylvie DESSERNE	Reste du Groupe	M-L HARDY BEAUCHOT
8^{ème} GROUPE		
Bruno FACQ	Tous les Retrievers	Jean-Jacques DUPAS
Jean-Jacques DUPAS	Tous les Spaniels	Bruno FACQ
Annick LAURENT	Barbets – Chien d'Eau espagnol, portugais	Bruno FACQ
Jean-Jacques DUPAS	Lagotto Romagnolo	Bruno FACQ
Jean-Jacques DUPAS	Reste du Groupe	Bruno FACQ
9^{ème} GROUPE		
Fabienne AUQUIERT	Tous les Bichons	Vincent CABON
Vincent CABON	Petit Chien Lion – Ratier de Prague	Fabienne AUQUIERT
Vincent CABON	Caniches	Fabienne AUQUIERT
Christian KARCHER	Griffons Belges	Annick LAURENT
Vincent CABON	Carlin	Annick LAURENT
Vincent CABON	Boston Terrier	Annick LAURENT
Vincent CABON	Chiens Nus de Chine	Annick LAURENT
Vincent CABON	Coton de Tulear	Annick LAURENT
Vincent CABON	Chihuahua	Christian KARCHER
Jean-Jacques DUPAS	Tous les Chiens du Tibet	Christian KARCHER
Annick LAURENT	Cavaliers King Charles – King Charles	Fabienne AUQUIERT
Christian KARCHER	Epagneuls Pékinois et Japonais	Annick LAURENT
Fabienne AUQUIERT	Papillons – Phalènes – Ruuski Toy	Annick LAURENT
Vincent CABON	Bouledogues Français	Annick LAURENT
Christian KARCHER	Reste du Groupe	Annick LAURENT
10^{ème} GROUPE		
Sylvie DESSERNE	Lévrier Afghan	Roger BARENNE
Sylvie DESSERNE	Saluki	Roger BARENNE
Sylvie DESSERNE	Barzoïs	Roger BARENNE
Sylvie DESSERNE	Irish Wolfhound – Scottish Deerhound	Roger BARENNE
Sylvie DESSERNE	Greyhound	Annick LAURENT
Sylvie DESSERNE	Whippet	Roger BARENNE
Sylvie DESSERNE	Petit Lévrier Italien	Annick LAURENT
Sylvie DESSERNE	Magyar Agar – Chart Polski	Roger BARENNE
Sylvie DESSERNE	Sloughi – Azawakh - Galgo	Annick LAURENT
Sylvie DESSERNE	Reste du Groupe	Roger BARENNE
JUNIOR HANDLING		
Annick LAURENT		M-L HARDY BEAUCHOT

Les expositions se tiendront au Parc de l'AA à GRAVELINES les 19 et 20 septembre 2026

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 7h30. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les catalogues réservés seront à retirer à l'entrée sur présentation de la carte d'exposant. Aucun accusé de réception ne sera envoyé. La carte d'exposant seront envoyées par mail ou par courrier dans les 10 jours qui précèdent l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages Prévoir vos cages et box personnels – Vastes zones réservées et vos tentes ou tonnelles

ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui a modifié la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Les potences sont interdites.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

OREILLES COUPEES : Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'informatique,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES (la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition)

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Intermédiaire et Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Intermédiaire et Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et du CACJ.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire. Ils peuvent obtenir le CACV

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétéran.

Lot d'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

Classe Reproducteur : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont 3 chiens minimum doivent être engagés en classe Travail.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au **03/09/26** date de réception du courrier et au **04/09/26 par Internet**. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. Le nombre de chiens étant limité à 2000 chaque jour, la clôture pourra éventuellement intervenir avant la date si le nombre maximum était atteint. Les exposants étrangers peuvent effectuer un versement sur notre compte bancaire et envoyer l'inscription par courrier : **IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank AGRIFRPP867**

REFUS ou EXCLUSIONS :

- Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
 - ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté d'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniers. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

DISQUALIFIE : Qualificatif pour un chien ne remplies pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON**. **Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.**

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquis à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porterait atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).



Club Saint Hubert du Nord

GRAVELINES – Parc des Rives de l'Aa



les 19 et 20 septembre 2026

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

CAC

Samedi 19/09/26 (uniquement)
only Saturday

CAC

Dimanche 20/09/26 (uniquement)
only Sunday

Les 2 expositions

Samedi 19 et Dimanche 20/09/26
the two days

IMPORTANT : Cocher un jour ou les deux jours – Choose the good day or the two days

Race – Rasse – Breed :

Sexe – Geschlecht – Sex : Couleur – Farbe – Colour : Poids – Gewicht – Weight :

Taille – Grösse – Size : Nature du Poil – Haar – Hair : Oreilles Coupées : OUI - NON

Nom du chien – Name des Hundes – Name of the Dog :

N° au Livre d'Origines – Zuchtbuch Nr – Registration number : (avec indication de ce livre – Mention of origine book)

Date de naissance – Geburtsdatum – Birth date :/...../..... N° Identification :

Nom du père – Name des vaters – Name of the sire :

Nom de la mère – Name der Mutter – Name of the dam :

Nom du Producteur – Name des Züchters – Breeder's name :

Adhérent du CSHN : OUI – NON (N° d'adhérent : Chien à confirmer : OUI - NON

Nom du présentateur si différent du propriétaire :
Name of the handler if different than the owner

Nom du propriétaire – Name des Eigentümers – Owner's name :

Adresse – Address :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone : E-mail :

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Intermédiaire 15 – 24 mois, monate, months	Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months	Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – monate - months
Baby 4 à 6 mois, monate, months	Puppy 6 à 9 mois, monate, months	Vétérان à partir de 8 ans	Lot d'Affixe	Chien ni jugé ni confirmé
Meute Laufhundmeuten – Packs	Couple	Paire	Classe Reproducteur	Chien ne concourant pas No compet dog

MODE PAIEMENT

1 – CHEQUE à l'ordre du CSHN

2 – VIREMENT BANCAIRE
(IBAN : sur demande)

Montant réglé (Amount) : €

Envoyer votre inscription et votre paiement au :

CSHN - Expositions de Gravelines
9 avenue de la République
59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)
09 65 14 99 74
ou 07 86 13 82 71 ou 06 24 78 42 27

Engagements vivement encouragés sur :

www.cedia.fr

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille. Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné "Meilleur de sa race" dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire
Unterschrift des Eigentümers
Owner's signature

Ages minimum pour la confirmation					
1 ^{er} Groupe		3 ^{ème} Groupe		12 mois	
Bergers Allemands - Bergers de Brie - Bouvier des Flandres	15 mois	5 ^{ème} Groupe	Tout le Groupe sauf races ci-dessous	12 mois	
Reste du Groupe	12 mois	Chien de Canaan, Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibizenco, Portugais	15 mois		
2 ^{ème} Groupe		Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu	15 mois		
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart, Bullmastif, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples, Dogue du Tibet, Mâtin Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois - Cane Corso	15 mois	6 ^{ème} et 7 ^{ème} Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)	12 mois		
Reste du Groupe	12 mois	Retriever (15 mois)	Reste du Groupe	12 mois	
10 ^{ème} Groupe		8 ^{ème} Groupe			
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois - Reste du Groupe	Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois - Reste du Groupe	12 mois	
	15 mois	4 ^{ème} Groupe Tous les Teckels		15 mois	

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

Joindre une copie de l'attestation d'autorisation d'inscription en classe travail et du titre de champion

Chien de défense

Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1,
- soit un brevet de mondioring,
- soit pistage F.C.I. 1,
- soit un test international de sauvetage,
- soit un brevet de chien de défense,
- soit un brevet en campagne,
- soit un brevet en pistage,
- soit un brevet troupeau.

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une MTHR

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traineau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. **Vous devez donc impérativement remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Si, dans certains départements autres que celui qui est atteint par la rage (départements qui sont alors, pour simplifier, qualifiés de), une prime est attribuée par l'Etat à toute personne apportant la preuve de la destruction d'une renard, c'est pour tenter de diminuer la densité de la population vulpine dans ces territoires et éviter leur envahissement par l'enzootie rabique. Il n'en reste pas moins que les carnivores domestiques qui y sont hébergés sont seulement soumis aux dispositions réglementaires applicables dans les départements indemnes, notamment à l'article 213 du Code Rural, en ce qui concerne les animaux errants.

En conséquence, les propriétaires des chiens dont le domicile est situé dans l'un des départements ci-dessus indiqués, doivent être munis du certificat prévu pour l'accès du chien à l'exposition canine.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chenil.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non inscrits, non engagés.

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l'heure prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du carton de récompense

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur le même jour. Si mon chien est désigné « Meilleur Chien de l'Exposition », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin de concourir pour le titre de « Meilleur Chien de l'Exposition ».

Signature – Unterschrift :